



Formation Erigo

Formation clinique de base

Clinique Provence Bourbonne
17 Novembre 2026

DESCRIPTIF

① PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Cette formation est destinée aux personnes qui souhaitent acquérir la pratique de la prise en charge sur l'Erigo en tant qu'utilisateurs (Erigo Pro et Erigo V4). C'est une **formation obligatoire** pour pouvoir utiliser le dispositif. Elle est effectuée par un instructeur certifié par le constructeur.

Elle s'adresse aux Professeurs, Médecins, Kinésithérapeutes, Enseignants APA et tout personnel de santé. Les stagiaires devront remplir un questionnaire de pré-formation pour que le formateur puisse adapter au mieux la formation à leurs attentes.

Formation collective de 6 participants maximum, qui se déroule sur une journée en présentiel uniquement.

② OBJECTIFS

Cette formation se veut avant tout pratique et permet aux participants de :

- Mettre à niveau leurs connaissances de la neuro-réhabilitation
- Aborder l'intérêt de l'Erigo dans les pathologies neurologiques
- Apprendre l'installation sécurisée d'un patient sur l'Erigo
- Apprendre la mise en place des séances vers objectifs
- Apprendre l'utilisation du dispositif Erigo avec ajustement des paramètres
- Prendre en charge des patients sur ce dispositif

A l'issue de cette formation, les participants recevront une certification de la part d'Hocoma. Ils pourront utiliser le dispositif et former leurs collègues en interne (les utilisateurs formés en interne ne sont pas autorisés à faire des formations internes).

③ MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentations théoriques réalisées par des instructeurs certifiés Hocoma, dans le domaine de la réhabilitation motrice robotisée :

- Techniques audiovisuelles (présentations power point, vidéos)
- Outils d'évaluation (QCM pré- formation et post-formation pour un faire un bilan des connaissances acquises)
- Documents (livret de formation, livret de prise de note)
- Remise de l'ensemble des présentations et revues bibliographiques sous format numérique

Formation pratique avec installation :

- Avec l'instructeur et les thérapeutes
- Avec l'instructeur et les patients
- Avec les thérapeutes et les patients

Discussions, débats et synthèse

5 MODALITES PRATIQUES



Cette formation se déroule au sein de la Clinique Provence Bourbonne avec l'accès à l'Erigo sur l'ensemble de la durée de la formation afin de pouvoir mettre en pratique les informations théoriques.



Mardi 17 Novembre 2026



Clinique Provence Bourbonne
Route de Toulon
13400 Aubagne

Informations importantes :

Les personnes (thérapeutes et patients) qui seront installées dans le dispositif durant une journée de formation, doivent porter :

- Des vêtements confortables et compatibles avec l'outil soit un pantalon adapté à la pratique sportive et qui ne laisse pas apparaître la peau des jambes (et idéalement en coton),
- Des chaussures fermées style baskets



Medimex est en capacité à prendre en compte les différentes situations de handicap lors de ses formations et d'adapter le contenu et la forme pour être accessibles au plus grand nombre.

Pour plus de renseignements, contactez Catherine Rambaud, référente Handicap Formation par mail : formation@medimex.fr ou au 04 78 34 32 48.

(Cf protocole d'accueil des personnes en situation de handicap)

6 TARIFS

Frais pédagogiques (1 jours de formation) : 600€ HT/stagiaire
Non assujetti à la TVA (article 261 du code général des impôts)



Conditions d'annulation :

Toute annulation de participation réalisée moins de 15 jours avant la date de début de formation sera facturée à hauteur de 50% du tarif TTC.

Si la formation n'est pas complète un mois avant la date, l'Academy se réserve le droit de la reporter



PROGRAMME



JOUR 1

8H45-9H
Accueil

9H-12H30

Introduction

Matériels, logiciels, SEF et aspects de sécurité

Configuration d'un participant effectuée par l'instructeur

Pratique de configuration 1 : configuration et réglages de base
(un participant jouera le rôle du patient, deux joueront celui des thérapeutes)

12H30-13H30

Pause repas

13H30 - 17H

Pratique de configuration 2 : caractéristiques et ajustement détaillés

Configuration patient : réalisée par 2 thérapeutes

2^e Configuration patient : réalisée par 2 thérapeutes

Résumé, conclusion, documentation



CONTRE INDICATIONS ET FACTEURS DE RISQUE DE LA THÉRAPIE ERIGO

Comme pour toute autre thérapie, le clinicien responsable est toujours responsable des décisions concernant l'indication ou non d'une thérapie Erigo. Plus précisément, les thérapies ne doivent être utilisées que si les avantages potentiels l'emportent sur les risques potentiels pour le patient en question. Lorsqu'il décide si le traitement Erigo est indiqué chez un certain patient, le clinicien responsable doit soigneusement considérer que les conditions énumérées ci-dessous pourraient augmenter le risque de préjudice pour le patient.

En général, si le clinicien traitant décide que les avantages potentiels ne l'emportent pas sur les inconvénients potentiels pour le patient concerné, le traitement Erigo est contre-indiqué. Le clinicien doit également être conscient que le profil risque/bénéfice d'un certain patient peut changer pendant la durée du traitement à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles. Par conséquent, le clinicien doit surveiller en permanence les résultats du traitement et réexaminer périodiquement si le traitement Erigo est toujours indiqué.

- Contractures fixes sévères affectant les membres inférieurs (articulations de la hanche, du genou, de la cheville)
- Poids corporel supérieur à 135 kg (297 lb)
- Longueur de la jambe (mesurée de la plante du pied au grand trochanter) inférieure à 69 cm (27 po) ou supérieure à 104 cm (41 po)
- Patients présentant une croissance extrêmement disproportionnée des jambes et/ou de la colonne vertébrale (par exemple, dysplasie osseuse ou cartilagineuse)
- Le harnais et les poignets ne peuvent pas être ajustés de manière appropriée au patient (par exemple en raison de la taille, de la forme, de la douleur, de l'affection cutanée du patient ou autres)
- Instabilité osseuse (fractures non consolidées, colonne vertébrale instable, ostéoporose sévère, pseudoarthrose)
- Contre-indications cardiaques
- Comportement non coopératif ou (auto-)agressif, tel que le syndrome psychotique transitoire
- En général, les patients qui ont reçu l'ordre de rester au lit ou immobiles (par exemple, ostéomyélite ou autres troubles inflammatoires/infectieux)
- Troubles vasculaires des membres inférieurs

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Medimex est en capacité à prendre en compte les différentes situations de handicap lors de ses formations et d'adapter le contenu et la forme pour être accessibles au plus grand nombre.

Nos différents espaces de formation (Hopital Rothschild, CKS, Centre de Clairefontaine...) reçoivent régulièrement des personnes avec différents types de handicaps (locomoteurs, visuels, auditifs...) et sont adaptés pour l'accompagnement des besoins particuliers.

La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap. La loi oblige les organismes de formation professionnelle à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours

Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à :

- Développer l'accessibilité des formations
- Développer la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation
- S'assurer de la bonne accessibilité des locaux

Chaque organisme doit définir et mettre en oeuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des stagiaires en situation de handicap en formation.

Ces aménagements portent sur :

- L'adaptation et l'aménagement de l'environnement de la formation
- L'adaptation des rythmes et des temps de formation
- L'adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils

PROCÉDURE D'ACCUEIL



MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Quelle que soit la situation d'handicap du stagiaire, des modalités d'accompagnement communes sont mises en place :

Accessibilité et aménagement du centre de formation

- Place de parking à proximité du centre
- Salle de formation située au rez-de-chaussée aménagée
- Sanitaires adaptés
- Transmission des informations en amont (transports, modalités d'accès, plan d'accès simplifié)
- Accompagnement dans les déplacements
- Cuisine adaptée pour les personnes à mobilité réduite
- Signalétique adaptée dans le centre de formation
- Référent handicap présent sur le site de formation ou joignable par téléphone

Aménagement de la formation

- Transmission des contenus pédagogique en amont de la formation
- Prise de contact avec les professionnels de la communication (interprète en langage des signes, etc.) pour anticiper les aménagements nécessaires
- Temps de pause supplémentaires si nécessaire
- Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de formation
- Accompagnement individuel

Aménagements pédagogiques

- Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur
- Mise à disposition d'outils facilitant la communication (communication orale et écrite)
- Adaptation des mises en situation (supports visuels, mises en situation pratiques et concrètes)
- Envoi des supports pédagogiques en version numérique à l'issue de la formation
- Equipe pédagogique sensibilisée au Handicap

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Type de handicap	Problématiques	Compensations possibles
Handicap moteur	Déplacements Accéder aux lieux de formation Accès à l'intérieur des locaux de formation Porter des charges Conserver une posture	Transports spécialisés Faciliter l'accès des lieux Auxiliaire de vie
Handicap visuel	Déplacements Lecture et écriture Utilisation de l'outil informatique	Auxiliaire de vie Transports spécialisés Logiciel de grossissement de caractère et d'interface braille
Handicap auditif	Compréhension des messages et des communications Communication écrite	Intervention d'aides humaines : interprètes, preneurs de notes Supports écrits, schémas, dessins Vidéoprojecteur Modifications des consignes orales en consignes écrites
Handicap mental	Déplacements Utilisation de l'outil informatique Prise de note et communication	Transports spécialisés Signalisation adaptée avec code couleur Auxiliaire professionnel Utilisation d'un logiciel adapté
Maladies invalidantes	Fatigue, surcharge physique impact physique et/ou mental	Adaptation de la formation : allègement des horaires, phases de repos Intervenants externes : auxiliaires de vie, auxiliaire professionnel Adaptations matérielles

LISTE DES PARTENAIRES

Maison départementale pour les personnes handicapées du Rhône

146 rue Pierre Corneille
69003 Lyon
Tél : 0 800 86 98 69
Courriel : handicap@rhone.fr

Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) Rhône Alpes

Parc d'affaires de Saint-Hubert
33 rue Saint Théobald
38080 l'Isle d'Abeau
Tél : 0 800 11 10 09
Courriel : rhone-alpes@agefiph.asso.fr

Cap emploi Lyon - HANDI LYON RHONE

62 - 64 Cours Albert Thomas
69008 LYON
Tél : 04 37 53 01 31
Courriel : contact@capemploi69.org
M. Thierry LAMANDIN - Coordinateur
Mme Elisabeth LOPEZ - Coordinatrice Du Service Accueil Projet Formation

FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

Contact : Guillaume BONNEVILLE - guillaume.bonneville@caissedesdepots.fr

Pôle emploi direction régionale

13 rue Crepet
69007 Lyon

FIDEV

12 rue Saint Simon
69009 Lyon
Tél : 04 72 73 22 10
Courriel : fidev@fidev.asso.fr

URAPEDA Auvergne Rhône Alpes Limousin

2 place André Latarjet
69008 LYON
Tél : 04 78 68 70 33
Courriel : accueil@urapeda-rhonealpes.org